

Assurances : le hors-piste peut coûter cher



LP/JEAN-BAPTISTE QUENTIN

Les pistes damées ne vous suffisent plus, vous pratiquez le hors-piste. C'est à vos risques et périls ! Surtout en ce qui concerne les assurances. Elles couvrent généralement ce qui est du ressort du domaine skiable. La prise en charge des frais de recherche et d'assistance en hors-piste est souvent exclue de la plupart des contrats d'assurance habitation proposant une option neige. Le Carré neige, l'assurance qui peut être souscrite lorsque l'on achète les forfaits de ski, couvre elle aussi uniquement les accidents survenus sur les pistes.

En revanche, les cartes bancaires plutôt haut de gamme les prennent en charge, sous certaines conditions. Par exemple, Master Card rembourse les frais de recherche et d'assistance pour les détenteurs de ses Gold, Platinum ou World Elite. Mais à la condition qu'ils soient accompagnés d'un moniteur ou guide diplômé lorsqu'ils s'aventurent en dehors des sentiers battus.

Pour trouver une couverture complète, il est souvent nécessaire d'aller chercher des assurances spécifiques, comme Voyageo Neige, de l'assureur Axa (à partir de 9 €). Mais, attention, là encore, il y a des restrictions. Ainsi, en ce qui concerne les frais de recherche et de secours, Axa précise bien que la « prise en charge est sans limite si le sinistre a lieu sur piste mais ne peut excéder 15 300 € par assuré et par événement lorsque le sinistre a lieu hors piste ».

L'assurance la plus adaptée au hors piste semble être la carte Neige. Vendue plus cher – de 46,45 à 54,24 € par an pour les adultes –, c'est une assurance couplée à une adhésion à un club de la Fédération française de ski (FFS). Cela n'oblige pas pour autant à participer à la vie associative du club. Elle peut être souscrite en station ou directement sur le site Internet de la FFS. Et le club de ski auquel vous êtes rattaché peut être situé dans une région... sans montagne, comme l'Ile-de-France. Qui plus est, cette carte ouvre le droit à de nombreuses réductions commerciales. Et le club dont vous dépendez peut lui aussi offrir des services privilégiés, comme des sorties à moindre prix.

A LIRE AUSSI. Bien s'assurer pour skier tranquille

Le Parisien

Boris Cassel